

Informations et charte des visiteurs

Notre équipe est heureuse de vous accueillir au Musée des Verts et vous souhaite une agréable visite.

Afin de préserver les œuvres, ainsi que la quiétude des autres visiteurs, vous trouverez ci-dessous quelques règles de « savoir-visiter », à l'attention des petits comme des grands, que nous vous prions de respecter pendant votre visite.

En réservant une visite au Musée des Verts, vous vous engagez à respecter les règles suivantes :

	Merci de suivre vos engagements quant à l'heure d'arrivée et au nombre de participants (+/- 5 personnes tolérées). Pour toute modification, il suffit de nous contacter au minimum la veille de votre venue. <i>Attention : En cas d'effectif inférieur à celui annoncé, le devis devra être réglé en totalité.</i>
	Nous vous rappelons que les visites (libres ou guidées) se font sous la conduite d'un responsable de groupe qui doit faire respecter le calme lors de la visite. Les enfants doivent être accompagnés obligatoirement d'un adulte responsable.
	La prise de photographies sans flash est autorisée (sans pied, ni perche) sous condition que celle-ci ne gêne pas les autres visiteurs. Les images obtenues doivent être destinées à un usage personnel, non professionnel ou commercial. <i>La prise de vues professionnelles est soumise à la demande préalable du service de communication de l'ASSE.</i>
	Les audioguides confiés au début de votre visite sont fragiles. Merci d'y faire attention. <i>Pour toute perte ou dégradation, un dédommagement pourra être demandé.</i>
	Aidez-nous à préserver nos collections . Merci de ne pas toucher aux vitrines et aux objets exposés. Il est interdit de pénétrer dans le Musée des Verts avec des objets présentant un risque pour la sécurité des personnes, des collections et des bâtiments.
	Veillez à ne pas déranger les autres visiteurs (cris, chahut, téléphone, musique, lasers...) et à ne pas monopoliser les jeux et quizz. Il est interdit d'agir d'une façon pouvant être perçue comme dangereuse, provocante, menaçante, discriminatoire ou offensante. <i>Le Musée des Verts se réserve le droit d'interdire l'entrée ou de faire sortir toute personne en état d'ébriété ou sous l'emprise de psychotropes.</i>
	Les animaux domestiques ne sont pas autorisés dans le musée, à l'exception des chiens d'assistance en cours de dressage ou accompagnant les personnes aveugles ou malvoyantes, sourdes ou malentendues, épileptiques ou présentant un handicap moteur.
	Il est interdit de fumer ou vapoter au sein du Musée, ainsi que dans la cage d'escalier.
	Il est interdit de boire et manger au sein du Musée des Verts (sauf dérogations particulières).
	N'utilisez les boutons d'alarme incendie ou les installations de secours que pour des raisons légitimes . Tout abus sera puni.
	Merci de ne pas pénétrer dans les zones réservées au personnel du Musée des Verts ou au sein du stade en dehors des heures de visite.